

## **La VAE à la MFR de Fougerolles :**

### **Valorisez votre expérience !**

**Vous êtes employé de commerce et vous souhaitez obtenir une certification professionnelle?**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui vous permet de faire reconnaître vos compétences acquises par votre expérience professionnelle, même si vous n'avez pas le diplôme correspondant.

**La MFR de Fougerolles vous accompagne dans votre démarche VAE !**

#### **Qu'est-ce que la VAE ?**

La VAE est un moyen de valoriser vos acquis professionnels et d'obtenir une certification reconnue par l'État. Elle vous permet de :

- Obtenir un diplôme ou un titre professionnel
- Faire évoluer votre carrière
- Sécuriser votre parcours professionnel
- Augmenter vos chances de promotion

#### **Comment se déroule une VAE ?**

La démarche VAE se déroule en plusieurs étapes :

1. **Constitution d'un dossier de recevabilité** : vous devez justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la certification visée.
2. **Rédaction d'un livret 2** : vous décrivez vos expériences et les compétences que vous avez acquises.
3. **Préparation à l'oral** : vous vous entraînez à présenter votre parcours et vos compétences à un jury.
4. **Passage devant le jury** : vous présentez votre livret et répondez aux questions du jury.

**La MFR de Fougerolles vous propose un accompagnement personnalisé pour réussir votre VAE :**

- **Information et conseil** : nous vous informons sur la VAE et vous aidons à choisir la certification qui correspond à votre expérience.
- **Aide à la constitution du dossier** : nous vous accompagnons dans la rédaction de votre livret et vous préparons à l'oral.
- **Mise en relation avec des organismes de formation** : nous vous mettons en relation avec des organismes de formation qui peuvent vous proposer des compléments de formation.

#### **Nos résultats :**

- 4 dossiers accompagnés en 2023
- 2024 pas de candidats à la VAE
- 2025 en cours
- 100% de réussite
- 4 installations en tant qu'entrepreneurs individuels

**N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !**

**MFR de Fougerolles**  
**Adresse : 54 Blanzey, 70220 Fougerolles**  
**Téléphone : 03 84 49 12 94**  
**Email : [mfr.fougerolles@mfr.asso.fr](mailto:mfr.fougerolles@mfr.asso.fr)**

## POUR QUI?

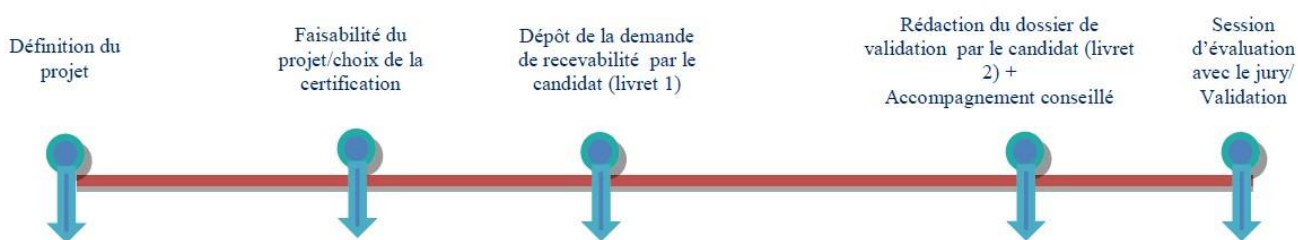
L'accompagnement à la VAE s'adresse à tous, sans condition de niveau, d'âge ou de statut : Salariés (CDI, CDD, intérimaires...), Non-salariés (commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales...), Agents de la fonction publique, Demandeurs d'emploi, Bénévoles (dans une association ou un syndicat) L'expérience prise en compte est l'expérience acquise pendant au moins 3 ans (en continu ou non, durée cumulée). Cette expérience doit être en lien direct avec la certification que vous souhaitez obtenir.

## QU'EST CE QUE LA VAE?

- \* La VAE, c'est la possibilité de faire reconnaître officiellement vos compétences acquises tout au long de votre vie.
- \* La VAE, c'est un droit individuel. Il est inscrit au code du Travail et au code de l'Education.
- \* La VAE est, pour toute personne, un moyen d'obtenir un diplôme sans suivre nécessairement une formation.
- \* La VAE peut vous permettre de faire évoluer votre vie professionnelle.

## LES ETAPES DE LA DEMARCHE DE VAE

### Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?



Ci dessous le cerfa de demande de recevabilité à la Validation des Acquis:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

## OBJECTIFS

- \* Valoriser vos acquis
- \* Attester de votre qualification réelle

- \* Accéder à de nouvelles fonctions
- \* Faciliter une promotion interne ou votre mobilité professionnelle
- \* Entreprendre un parcours pour vous requalifier

## QUI FINANCE ?

Des prises en charge financières sont possibles, selon le statut du candidat :

- \* salariés : organismes collecteurs du CIF, si vous demandez à bénéficier d'un congé individuel pour VAE, entreprise ou OPCA, si la demande est à l'initiative de l'entreprise,
- \* non-salariés : dans le cadre de la prise en charge prévue par les organismes collecteurs,
- \* agents de la fonction publique : dans le cadre du plan de formation,
- \* demandeurs d'emploi : financeurs publics, selon dispositions en vigueur

## LES DEBOUCHES

Quel type de certification ?

La Valorisation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir en totalité, ou en partie, une « certification » (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle), reconnue sur tout le territoire national, sans devoir suivre une formation.

La VAE s'applique à un grand nombre de certifications de tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux. Ces certifications sont inscrites dans un répertoire national, le RNCP. Ce sont des diplômes ou titres professionnels délivrés par des ministères.

## A LA MFR...

- \*Accompagnement collectif ou individuel
- \* Accompagnement entre 10h et 20h maximum
- \* Coût: 50€/h soit 1 000 € pour 20h.

Contact: 03.84.49.12.94

Mail: [mfr.fougerolles@mfr.asso.fr](mailto:mfr.fougerolles@mfr.asso.fr)